



E.A.T.A.

ASSOCIATION EUROPEENNE D'ANALYSE TRANSACTIONNELLE

FEUILLE D'ÉVALUATION POUR L'EXAMEN ORAL D'ANALYSTE TRANSACTIONNEL(LE) CERTIFIÉ(E) DANS LE CHAMP ORGANISATION

(Oral Examination T.A. Organization Scoring Sheet)

CANDIDAT(E) : _____ **Date :** _____

Chacun des dix domaines ci-dessous est noté sur une échelle de 1 à 5. Sélectionnez la note qui, à votre avis, correspond le mieux à la prestation du candidat ou de la candidate.

1. COMPRÉHENSION DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

5	4	3	2	1	1 _____
En tant que consultant organisationnel, articule et argumente une vision personnelle et contextuelle cohérente et en accord avec la philosophie de l'A.T.		En tant que consultant organisationnel, articule et argumente jusqu'à un certain point une vision personnelle et contextuelle cohérente, où certains liens avec la philosophie de l'A.T. sont apparents		En tant que consultant organisationnel, arrive à peine à articuler et à argumenter une vision personnelle et contextuelle cohérente. Il y a peu de liens avec la philosophie de l'A.T.	2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

2. TRAVAILLER AVEC DES PERSONNES EN ORGANISATION

5	4	3	2	1	1 _____
Prend visiblement en compte les perspectives historiques, culturelles et sociales, et facilite activement l'apprentissage dans l'organisation.		Fait montre d'une certaine conscience des perspectives historiques, culturelles et sociales, et suscite un certain apprentissage dans l'organisation		La conscience des perspectives historiques, culturelles et sociales et l'apprentissage dans l'organisation sont flous ou invisibles.	2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

3. ÉVALUATION ET CONCLUSION DES CONTRATS

5	4	3	2	1	1 _____
Fait montre d'une grande habileté pour évaluer le système-client et pour conclure des contrats appropriés.		Fait montre d'une certaine habileté pour évaluer correctement le système-client et d'une certaine adéquation dans la conclusion des contrats.		Pas d'évaluation adéquate du système-client ; peu d'indices d'une adéquation dans la conclusion des contrats.	2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

4. ÉLABORATION ET MISE EN APPLICATION DE L'INTERVENTION

5	4	3	2	1	1 _____
Fait montre d'une capacité de haut niveau pour élaborer et mettre en application des méthodes en lien avec les besoins de développement du système-client ; ceci inclut la planification du programme en vue d'un apprentissage optimal.		Fait montre d'une certaine capacité d'élaboration et de mise en application de méthodes en lien avec les besoins du système-client ; il en résulte un certain apprentissage.		L'élaboration et la mise en application des méthodes n'a que peu de liens avec les besoins du système-client ; il n'y a pas d'apprentissage visible.	2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

5. CRÉATION D'UNE RELATION « JE SUIS OK – TU ES OK » AVEC LE CLIENT

5	4	3	2	1	1 _____
Instaure une relation de travail et d'apprentissage empreinte de collaboration et de respect		Fait montre d'une certaine capacité de créer une relation de travail et d'apprentissage correcte		La capacité de créer une relation de travail et d'apprentissage correcte est réduite ou inexistante	2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

6. MANAGEMENT DU PROCESSUS ET DE LA DYNAMIQUE DE GROUPE

5	4	3	2	1	1 _____
Fait montre dans sa pratique d'une conscience de haut niveau de la dynamique de groupe et est capable de nommer et de conceptualiser les éléments du processus de groupe		Fait montre dans sa pratique d'une certaine conscience de la dynamique de groupe	Fait montre dans sa pratique d'une conscience réduite ou inexistante de la dynamique de groupe.		2 _____
					3 _____
					4 _____
					=====

7. INTERVENTIONS

5	4	3	2	1	1 _____
Fait montre d'un haut niveau de conscience de l'impact de ses propres interventions.		Fait montre d'un certain niveau de conscience de l'impact de ses propres interventions.	Le niveau de conscience de l'impact de ses propres interventions est limité.		2 _____
					3 _____
					4 _____
					=====

8. CAPACITÉ DE RÉFLÉCHIR SUR SOI ET ÉTHIQUE

5	4	3	2	1	1 _____
Fait montre d'une conscience de haut niveau de sa pratique professionnelle et de son processus personnel et se réfère clairement à des principes éthiques.		Fait montre d'une certaine conscience de sa propre pratique professionnelle et de son processus personnel, ainsi que d'une certaine référence à des principes éthiques.	Fait montre d'une conscience limitée de sa propre pratique professionnelle et de son processus personnel ; la référence à des principes éthiques est tenue.		2 _____
					3 _____
					4 _____
					=====

9. CONNAISSANCE DU CHAMP D'APPLICATION EN LIEN AVEC L'A.T.

5	4	3	2	1	1 _____
Fait montre d'une connaissance des théories et approches organisationnelles, et d'une capacité de les mettre en lien avec l'A.T.		Fait montre d'une certaine connaissance des théories et des approches organisationnelles et d'une certaine capacité de les mettre en lien avec l'A.T.	Fait montre d'une connaissance réduite des théories et des approches organisationnelles et d'une capacité limitée de les mettre en lien avec l'A.T.		2 _____
					3 _____
					4 _____
					=====

10. NOTE GLOBALE

5	4	3	2	1	1 _____
Haut niveau professionnel		Niveau professionnel suffisant, à part quelques lacunes	Niveau professionnel insuffisant		2 _____
					3 _____
					4 _____
					=====

Les notes doivent être utilisées comme guides. Seul compte pour la décision finale le jugement des examinateurs. Toutefois, l'ajournement est automatique si 1) le/la candidat(e) obtient la note « 1 » de *tous* les examinateurs dans l'un quelconque des dix domaines ; 2) si le total de ses points est inférieur ou égal à 25.

Si deux examinateurs ou plus votent l'ajournement (*defer*), le/la candidat(e) est ajourné(e) ; il n'y a pas d'appel au Facilitateur du Processus à ce moment.

Le Facilitateur du Processus (*Process Facilitator*) est un examinateur expérimenté dont le rôle est d'aider le jury à résoudre les problèmes de processus émergeant au cours de l'examen. Durant l'examen proprement dit, n'importe qui peut à tout moment demander au / à la Président(e) du Jury d'appeler le Facilitateur du Processus. Le/la candidat(e) peut en faire la demande au président à tout moment avant que les membres du jury ne commencent à annoncer leurs notes. Ce moment doit être annoncé par le/la Président(e) du Jury, qui doit demander aux membres du jury s'ils sont prêts à annoncer leurs notes. Passé ce stade, *seuls* le/la Président(e) du Jury ou un membre du jury peuvent encore, par l'intermédiaire du / de la Président(e), faire appel au Facilitateur du Processus.

Le Facilitateur du Processus établira un contrat clair avec le jury et aidera celui-ci à élaborer une décision. Si aucune décision « réussi » ou « ajourné » n'est obtenue, on peut faire appel au Superviseur de l'Examen. Celui-ci peut aider le jury à élaborer une décision, ou décharger le jury de sa tâche et convoquer un nouveau jury pour réexaminer le/la candidat(e). Ni le Facilitateur du Processus ni le Superviseur de l'Examen ne peuvent participer aux procédures d'examen ou voter.

TOTAUX

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

6 _____

7 _____

8 _____

9 _____

10 _____

NOM DU/DE LA CANDIDAT(E) :

NOM DES EXAMINATEURS	CERTIFIÉ	AJOURNÉ
1. _____	[]	[]
_____	[]	[]
3. _____	[]	[]
4. _____	[]	[]

TOTAL GLOBAL _____

MOYENNE _____

(Total global divisé par 4)